



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **lundi 13 janvier 2025** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère  
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère  
Madame Sandra Langlois, conseillère  
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2025-01-01

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
  - Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2023
  - Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2024
  - Modernisation de la collecte sélective – Collecte et transport des matières recyclables dans les MRC Avignon et Bonaventure pour 2025-2029
  - Mise à jour de la procédure de permission annuelle avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
  - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024
  - Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 à 20 h (budget 2025)
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2024-548 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2025)

6. Administration générale et finances
  - 6.1 Adoption des comptes à payer
  - 6.2 Suivi du budget mensuel – décembre 2024
7. Affaires des contribuables
8. Négociation du contrat de travail du directeur général
9. Embauche de monsieur Yan Lévesque à titre de journalier permanent aux travaux publics
10. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure - Délégation
11. Budget d'honoraires professionnels en ingénierie – Avenant #1 (demandes environnementales) : 18 500 \$
12. Honoraires professionnels MJD architecte Inc. – Facture 1985
13. Entérinement et confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du programme PRABAM
14. Permission de voirie 2025 - MTQ
15. Loi 25 – Renouvellement et exécution du plan de remédiation – Plan standard 9600 \$/année
16. Écran numérique : réparation ou achat d'écran neuf
17. Nomination des membres du conseil d'administration du nouvel Office d'habitation Baie des Chaleurs
18. Participation au déficit d'exploitation 2024 à l'Office d'habitation Baie des Chaleurs – Facture 000481
19. Office d'habitation Baie des Chaleurs - Programme de supplément au loyer 2024 – Facture 000485
20. Dons
  - a) Tournoi Hockey Loisir Paspébiac – THL – 8<sup>e</sup> édition
  - b) Association du hockey mineur de Paspébiac – Journée M7 (journée Pré-Novice)
21. Rapports des membres du conseil
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2023
- Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2024
- Modernisation de la collecte sélective – Collecte et transport des matières recyclables dans les MRC Avignon et Bonaventure pour 2025-2029

- Mise à jour de la procédure de permission annuelle avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

2025-01-02

## **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

Monsieur Jérémy Laplante propose de voter le report du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et de faire un vote séparé sur chacun des autres procès-verbaux (3) pour adoption.

Monsieur le Maire demande le vote sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 :

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE REPORTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 à une séance ultérieure.

Monsieur le Maire demande le vote pour les 3 autres procès-verbaux :

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 à 20 h (budget 2025);
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2024-548 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2025).

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

2025-01-03

### **6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de décembre 2024 d'un montant de **493 289.32\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2025-01-04

### **6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – DÉCEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2024 soit adopté.

## **7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

Monsieur le Maire répond aux questions des contribuables.

2025-01-05

## **8. NÉGOCIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa nomination, le directeur général signe un contrat d'engagement et que celui-ci contient les droits, les obligations, les bénéfices spécifiques d'emploi du directeur général, dont les vacances annuelles et les congés sociaux, ainsi que les modalités d'évaluation annuelle de son rendement;

**CONSIDÉRANT QUE** les attentes du conseil sont jugées favorables par rapport à la prestation de travail du directeur général en poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a conclu une entente contractuelle avec ses employés cadres pour 2020-2023;

**ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la rétroactivité monétaire du contrat de travail du directeur général de la Ville;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE MANDATER** le maire, monsieur Marc Loisel et les conseillers, monsieur Louis-Alexandre McNaughton et madame Nancy Anglehart à représenter la Ville lors de la négociation du contrat de travail du directeur général.

2025-01-06

## **9. EMBAUCHE DE MONSIEUR YAN LÉVESQUE À TITRE DE JOURNALIER PERMANENT AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a dûment été autorisé à procéder à l'ouverture d'un poste à l'interne de journalier permanent aux travaux publics par sa résolution numéro 2024-12-360;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) candidatures ont été déposées dans les délais prévus et que l'une d'elle a été retenue pour combler ledit poste;

**CONSIDÉRANT** l'ancienneté des candidats retenus et que cet élément a été prépondérant dans la prise de décision;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE PROCÉDER** à l'embauche permanente du candidat retenu soit **monsieur Yan Lévesque** à titre de journalier permanent aux travaux publics qui prend effet le 20 janvier 2025.

2025-01-07

## **10. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES – MRC DE BONAVENTURE - DÉLÉGATION**

**ATTENDU QUE** selon l'article 536 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

**ATTENDU QUE** selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes **le jeudi 10 avril 2025**;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac souhaite déléguer ledit mandat à la MRC de Bonaventure par l'entremise de monsieur François Bujold, directeur général, greffier-trésorier ou madame Line Fortin, responsable des finances et de l'administration qui agira comme personne-ressource et dûment autorisée par la Ville de Paspébiac à la représenter lors des enchères pour la Ville de Paspébiac pour la vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** monsieur François Bujold, directeur général, greffier-trésorier ou madame Line Fortin, responsable des finances et de l'administration de la MRC de Bonaventure à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du **jeudi 10 avril 2025** à la MRC de Bonaventure.

2025-01-08

**11. BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – AVENANT #1  
(DEMANDES ENVIRONNEMENTALES) : 18 500 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la réception en date du 18 décembre 2024 de l'avenant de la firme Tetra Tech QI inc. dûment représenté par monsieur Marc Chrétien, ingénieur concernant la préparation des études écologiques et la préparation des documents nécessaires à l'obtention des autorisations ministérielles requises pour le remplacement des ponceaux situés aux chainages 3+370 et 3+670 de la rue St-Pie X dont voici une brève description des activités et honoraires :

Description des activités	Honoraires
▪ Relevé terrain (incluant dépenses) F	4 200 \$
▪ Rédaction des études écologiques F	7 000 \$
▪ Demande d'autorisation (MELCCFP et MPO) F	6 300 \$
▪ Questions et suivi avec MELCCFP et MPO H	1 000 \$
<b>Total - Honoraires (excluant les taxes)</b>	<b>18 500 \$</b>

**IL EST PROPOSÉ** par : Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'avenant #1 de la firme Tetra Tech QI inc. réf : 51131TT(10OSV) pour un montant de 18 500 \$ taxes en sus et en autorise aussi la dépense;

Cette dépense est financée par le projet et par emprunt.

2025-01-09

**12. HONORAIRES PROFESSIONNELS MJD ARCHITECTE INC. – FACTURE 1985**

**CONSIDÉRANT** la réalisation des plans préliminaires pour le remplacement de la toiture de la mairie et du presbytère et restauration des galeries du presbytère Notre-Dame de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture n° 1985 émise par madame Marie-Josée Deschênes, architecte inc. d'un montant de 15 000 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** le paiement de 15 000 \$ taxes en sus à madame Marie-Josée Deschênes, architecte inc. via le service de la comptabilité.

Cette dépense est assujettie par une aide financière du MCC.

2025-01-10

**13. ENTÉRINEMENT ET CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX  
VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE DU PROGRAMME PRABAM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** les membres du conseil entérinent et confirment la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

**2025-01-11**

**14. PERMISSION DE VOIRIE 2025 - MTQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et

**QU'**elle autorise le directeur général ou le maire ou mairesse suppléante à signer les permis.

**2025-01-12**

**15. LOI 25 – RENOUELEMENT ET EXÉCUTION DU PLAN DE REMÉDIATION – PLAN STANDARD 9600 \$/ANNÉE**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac a conclu une entente de service avec la firme RCGT/VARS pour la mise en place d'un programme de gouvernance en lien avec la Loi 25, protection des renseignements personnels;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente touche également le contrôle de cybersécurité dudit programme;

**CONSIDÉRANT** la proposition financière d'un plan standard de 9 600 \$ / année de la firme RCGT/VARS;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** l'entente de renouvellement de 12 mois soit entérinée entre la firme RCGT/VARS la Ville de Paspébiac;

**D'AUTORISER** un paiement de 9 600 \$ taxes en sus pour ladite période.

Cette dépense est assujettie aux opérations courantes.

**2025-01-13**

**16. ÉCRAN NUMÉRIQUE : RÉPARATION OU ACHAT D'ÉCRAN NEUF**

**CONSIDÉRANT** les problèmes rencontrés avec l'écran numérique extérieur qui, sont de plus en plus récurrents;

**CONSIDÉRANT** le besoin immédiat de faire réparer ou de faire l'achat de cet outil d'information pour la Ville et le public;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE MANDATER** le directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour la réparation ou l'achat d'un écran numérique neuf.

2025-01-14

**17. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac doit nommer un ou des administrateurs (trices) au conseil d'administration de l'Office d'habitation Baie des Chaleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sandra Langlois, conseillère a été nommée administratrice afin de représenter la Ville sur ce c.a. par la résolution 2021-12-370 et que celle-ci refuse sa reconduction;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**DE NOMMER monsieur Jérémy Laplante, conseiller,** représentant de la Ville de Paspébiac pour siéger sur le conseil d'administration du nouvel OH.

2025-01-15

**18. PARTICIPATION AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2024 À L'OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS – FACTURE 000481**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a reçu une correspondance de l'Office d'habitation de la Baie des Chaleurs pour sa participation municipale à la hauteur de 10 % au déficit d'exploitation de l'OH de la Baie des Chaleurs -secteur Paspébiac pour 2024 dans la catégorie HLM réguliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville de Paspébiac est de **33 962 \$** pour l'exercice 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** le paiement de sa participation au déficit de l'OH Baie des Chaleurs de 2024.

Cette dépense est assujettie aux opérations courantes.

2025-01-16

**19. OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER 2024 – FACTURE 000485**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac contribue annuellement au programme de supplément au loyer (PSL) émanant de l'Office d'habitation (OH) de la Baie des Chaleurs;

**ATTENDU QUE** selon le tableau annuel dudit programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la participation financière établie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 est de **965.60 \$** soit 10% du programme de supplément au loyer (PSL);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** le directeur général à émettre un chèque via le service de la comptabilité au montant de **965.60 \$** pour 2024 à l'OH Baie des Chaleurs.

Cette dépense est assujettie aux opérations courantes.

## **20.DONS**

2025-01-17

### **a) Tournoi Hockey Loisir Paspébiac – THL – 8<sup>e</sup> édition**

**CONSIDÉRANT QUE** la 8<sup>e</sup> édition du Tournoi Hockey Loisir Paspébiac – THL s’est tenue du 30 décembre au 5 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu du président du club de hockey une demande de commandite afin de les aider dans la planification de l’événement soit un crédit de 2 275 \$ correspondant à 35 h à 65 \$/heure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D’OFFRIR** des coûts d’utilisation à des taux préférentiels au Tournoi Hockey Loisir Paspébiac – THL pour la 8<sup>e</sup> édition qui s’est terminée le 5 janvier 2025 afin de les aider à défrayer une partie de la facture.

2025-01-18

### **b) Association du hockey mineur de Paspébiac – Journée M7 (journée Pré-Novice)**

**CONSIDÉRANT QUE** la journée M7 (journée Pré-novice) de Paspébiac sera présentée le 18 janvier prochain au Complexe sportif de Paspébiac et accueillera des équipes de catégorie M7 de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la présidente de l’Association du hockey mineur de Paspébiac une demande d’appui afin de les aider dans la planification de l’événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D’OFFRIR** des coûts d’utilisation (heures de glace) à des taux préférentiels à la journée M7 (journée Pré-novice) afin de les aider à la tenue de cet événement qui aura lieu à la date précitée.

## **21. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

## **22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

## **23.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont adressées au Conseil.

## **24.LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

---

Marc Loisel, maire

---

Daniel Langlois, directeur général et greffier

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Annie Chapados, trésorière

\_\_\_\_\_  
Date